ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 2140

présenté par Mme Dominique David

ARTICLE 9

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Auforications	ngiamant	Crédits de paiement annulés
Patrimoines	0	+2 000 000	0	+2 000 000
Création	0	0	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	+2 000 000	0	+2 000 000	0
TOTAUX	+2 000 000	+2 000 000	+2 000 000	+2 000 000
SOLDE)	()

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec un financement de 500 euros pour tous les jeunes en dessous de 18 ans, le Pass culture s'est révélé être un puissant levier pour notre économie de la culture. Levier qui peut permettre aux acteurs culturels des territoires de créer une relation privilégiée avec un public jeune. C'est

ART. 9 N° 2140

également une manne financière pour nos territoires qui vient soutenir les acteurs dans leur dynamisme culturel.

L'élargissement du pass, de 14 départements à la totalité du territoire a toutefois été retardé par la crise que nous venons de traverser, ce qui a permis notamment de développer une meilleure interface et une solution qui corresponde mieux aux attentes des utilisateurs, c'est donc une chance qu'il nous reste à saisir.

Faisons de ce retard une opportunité pour déployer le pass culture sur toute le territoire. Ce déploiement ne nécessiterait d'ailleurs pas d'abonder à nouveau le budget de la SAS qui a été créée pour gérer le pass culture car elle a déjà reporté près de 10 millions d'euros de crédits en 2019. Le budget est là, il faut saisir l'occasion qui nous est présentée, c'est l'objet de cet amendement d'appel.

« Cet amendement propose une augmentation de 2 million d'euros des crédits alloués à l'action 2 « Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle » du programme 224 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ».en réduisant d'autant les crédits de l'action « 04 – Patrimoine archivistique et célébrations nationales » du programme 175 « Patrimoine » »